

Liberté

LIBERTÉ
ART & POLITIQUE

Première partie La preuve

Volume 17, numéro 5 (101), septembre–octobre 1975

Rapport du tribunal de la culture

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30963ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

(1975). Compte rendu de [Première partie : La preuve]. *Liberté*, 17(5), 8–28.

Première partie : La preuve

Lancé dans un avion quelque part au-dessus de l'Atlantique par le premier ministre Robert Bourassa, le slogan de la souveraineté culturelle a provoqué des débats et des interrogations.

Aujourd'hui, au gouvernement du Québec, la souveraineté culturelle se limite à la guerre du câble si bien amorcée par le ministre Jean-Paul L'Allier et qui sera poursuivie, semble-t-il, par l'ex-ministre des affaires culturelles, M. Denis Hardy. M. L'Allier fera-t-il d'autres expériences avec le détonateur souveraineté culturelle maintenant qu'il est aux affaires culturelles ? Souhaitons-le.

En attendant, on gagnerait à ramasser en quelques mots la souveraineté culturelle à partir des nombreux témoignages recueillis par le Groupe de recherche sur la souveraineté culturelle et le Tribunal de la Culture.

La souveraineté culturelle c'est d'abord le contrôle par l'Etat québécois des rênes de son développement culturel. Le développement culturel s'incarne dans tous les arts et dans tous les véhicules de culture, c'est-à-dire aussi bien dans les écoles de ballet classique que dans le magasin de variétés du coin de rue, qui vend des disques et des livres de poche.

Le développement culturel passe donc par une multitude de chemins et la souveraineté culturelle consiste précisément d'abord à entretenir ces chemins (comme on dit au Ministère de la Voirie) et ensuite à y faciliter le passage des produits

québécois. Mais encore faut-il qu'il y ait des produits québécois ! C'est là qu'est le deuxième volet de la souveraineté culturelle. Pour que la souveraineté culturelle s'incarne dans des produits, il faut à l'Etat une politique vigoureuse et généreuse d'appui aux industries culturelles : cinéma, disques, livres, théâtre, périodiques, recherche scientifique, télévision, radio, beaux-arts, musique, etc.

Au Québec, du fait de la Confédération canadienne, la souveraineté culturelle doit s'incarner à deux niveaux. Le premier ministre Robert Bourassa a parfaitement raison quand il dit que le Québec ne peut laisser à l'Etat canadien, contrôlé par une majorité anglophone étrangère à notre culture, le soin de voir au développement de la culture québécoise. Toutefois, on doit malheureusement dire que pour l'instant, les politiques culturelles fédérales pourtant contrôlées par une majorité anglophone, sont plus libérales à l'égard des organismes culturels et des créateurs québécois que les politiques québécoises en la matière. Et ce, de l'avis de la majorité des témoins interrogés par le GRESC.

De plus, il y a un autre niveau d'intervention de la souveraineté culturelle et qui est bien plus important quantitativement que le premier, c'est celui de l'envahissement de l'espace culturel québécois par des produits étrangers et spécialement dans les domaines où la culture est portée littéralement par l'artillerie lourde de pays puissants industriellement. Entendons par là les domaines où la culture passe dans des objets de grande consommation, tels le cinéma, le disque, la télévision, les bandes dessinées, les livres à bon marché, les périodiques, les équipements, aussi bien poignées de portes que cuillers à café, et l'organisation physique du territoire : aussi bien modèles de maisons, de buildings que des conceptions urbanistiques.

L'ex-ministre Denis Hardy l'évoquait dans son bilan « après 20 mois au MAC » en août dernier, en ces termes : « La souveraineté culturelle, disait-il, implique la recherche

de l'identité culturelle du Québec, la sauvegarde de cette identité au milieu de la culture anglophone et l'existence au niveau du gouvernement du Québec des pouvoirs juridiques et financiers nécessaires à son épanouissement ».

Mais il reconnaît d'un même souffle que de toutes les dimensions de la question, « c'est le patrimoine architectural qui a surtout retenu mon attention », ainsi que « le cinéma où la mainmise étrangère et l'action du fédéral se font sentir d'une manière prépondérante », et enfin « le livre, (qui) a toujours été un véhicule culturel important que la collectivité québécoise ne peut se permettre de laisser entre des mains étrangères ».

On verra ailleurs dans le rapport que la loi sur le cinéma est fort timide à cet égard et que la loi des prêts garantis aux éditeurs ne résout en rien le problème des « périodiques et livres de poche » soulevé par le MAC lui-même dans le rapport *De Grandpré*.

Les industries artistiques comme toutes les autres, n'échappent pas au modèle économique occidental, c'est-à-dire à l'envahissement des petits pays ou des petits ensembles par les produits des grandes puissances, ou plutôt des empires.

C'est ainsi que le disque, le film, les périodiques, les livres à bon marché, les bandes dessinées, tout ce qui est objet de grande consommation culturelle reflète le modèle déjà commun à l'automobile, aux aliments en conserves, aux savons, etc.

Face à cette situation, le ministère des Affaires culturelles du Québec a-t-il adopté des mesures ? A-t-il pratiqué la souveraineté culturelle ?

Le témoignage des cinéastes, pour le film, du Sonographe pour les disques et cassettes, de la Coopérative des petits dessins pour la bande dessinée, des éditions Parti pris pour les périodiques et livres à bon marché sont tous concordants : le MAC n'a rien fait. Rappelons qu'à l'époque, la Loi No 1 sur le cinéma n'avait pas encore été adoptée.

Si la question des bandes dessinées est relativement nouvelle et si le MAC pourrait être excusable de ne pas avoir pris conscience de l'impérialisme qui règne en ce domaine

aussi, il en va autrement du cinéma puisque depuis plus de dix ans, les cinéastes québécois se plaignent que le cinéma d'importation occupe toute la place dans les salles et que d'autre part, le gouvernement du Québec n'a pris aucune mesure, si ce n'est la création d'un Office du film québécois bien pauvre qui peut tout au plus financer la réalisation d'une douzaine de courts métrages documentaires par année. Le reste du cinéma québécois, c'est aux politiques fédérales que nous le devons.

Rappelons qu'entre-temps, la Loi No 1 a été promulguée. Elle promet d'aider la création cinématographique québécoise. On ignore encore quel sera le budget de cette politique d'aide. Et à l'égard de l'impérialisme, la loi se contente modestement de parler de quotas non encore connus de films québécois qui devront être présentés dans les salles. La loi ajoute aussi que l'Etat veut laisser la liberté de choix au consommateur, ce qui signifie la libre circulation aussi bien des chefs-d'oeuvre du cinéma international que des films à bon marché qui entrent au pays à prix de dumping et peuvent faire leurs frais plusieurs semaines dans une salle avec des assistances inférieures à ce qu'exigeraient des films québécois plus coûteux.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

A l'égard des périodiques et livres à bon marché, dont la majeure partie provient des Etats-Unis et de France, entraînant par là une perte nette de la balance commerciale, un bombardement culturel intense et une colonisation culturelle, le MAC n'a rien fait non plus jusqu'à maintenant.

Tout au plus une enquête a-t-elle eu lieu en janvier 1973 sur toute cette question. Deux faits sont à souligner au sujet de cette enquête sur « la distribution des périodiques et livres de poche au Québec ». Tout d'abord l'enquête a eu lieu à la demande de Benjamin News, le principal agent de colonisation culturelle américaine et française au Québec, parce qu'un concurrent de Toronto menaçait de lui enlever une grosse partie de ses fournisseurs américains. De plus, même si le rapport en question fut remis à Mme Claire Kirkland-Casgrain et que depuis lors, nous avons connu trois ministres des Affaires culturelles, il n'a jamais été rendu public et si

le Tribunal a pu en prendre connaissance, c'est grâce à une fuite d'un fonctionnaire aux Affaires culturelles.

Ce rapport tient en quelques mots : le domaine du périodique et livre de poche au Québec constitue un marché d'environ \$50 millions (chiffres de 1972). La majeure partie de ce marché est occupé par des productions étrangères : américaines et françaises surtout. Le rapport conclut naïvement que si nous avons partiellement échappé à l'impérialisme américain et à l'anglicisation par les périodiques, c'est grâce à l'impérialisme français.

LE DISQUE

Le marché du disque au Québec se chiffre par cent millions de dollars par année (en 1972). Au moment où le Tribunal a siégé, il n'y avait pas de statistiques complètes sur ce domaine. A l'occasion de la Chant'août, le MAC a publié une étude de 50 pages où la réalité apparaît dans toute son ampleur : les produits américains et français occupent là aussi la majeure partie de l'espace et récoltent la majeure partie des dollars dépensés par les Québécois.

Là comme dans le cinéma, les impérialismes culturels imposent des modèles qui deviennent dominants et font paraître gauches et ratés les produits québécois qui ne disposeront jamais des mêmes budgets pour produire les mêmes choses : un long jeu ou un long métrage.

On dira que le cinéma américain et la musique américaine sont les plus parfaits au monde et que nous sommes chanceux d'y avoir accès si facilement et si rapidement. Dans cette logique, américanisons-nous par les quatre bouts et ne parlons plus du Québec comme entité différente en Amérique du Nord. On peut poser la question dès maintenant, puisqu'elle affleure dans tous les mémoires : Le Québec veut-il vivre ou mourir ? S'il veut mourir, c'est simple, il n'a qu'à laisser porter. Mais s'il veut vivre, c'est plus compliqué. Il devra se battre et consacrer beaucoup d'argent à sa survie culturelle.

LA BANDE DESSINÉE

La bande dessinée n'échappe pas au sort du film et du disque. Les bandes dessinées américaines et de plus en plus,

françaises, sont reproduites dans tellement de journaux qu'elles peuvent être vendues au Québec \$10 par semaine. Nous entrons dans ce qu'on appelle des « économies d'échelle », et le trop-plein de bandes dessinées américaines et françaises qui est déversé sur le Québec, l'est à des prix de dumping, tout comme d'ailleurs les périodiques américains et les périodiques français dont le transport ici est subventionné par l'Etat français.

FACE AU DUMPING

A l'égard du dumping, fruit direct de la puissance économique des empires américains et européens, qui peuvent produire à coût moindre plus d'objets culturels que les petits pays, le MAC a donc adopté à ce jour trois attitudes :

Dans le domaine du cinéma, où les produits américains dominent le marché et où les entreprises américaines contrôlent les meilleures salles, l'Etat québécois pourra obliger les salles à présenter un certain nombre de films québécois. Les chaînes Odéon et Famous Players ont déjà concédé quatre semaines par année aux films « canadiens », sans attendre les quotas québécois.

Dans le domaine des périodiques et livres de poche, l'Etat québécois est totalement absent. Et qui plus est, il procède à une manœuvre de « cover-up » en refusant de dévoiler des rapports existant depuis 1972-73 et qui illustrent que là aussi, l'espace culturel est envahi par des produits étrangers, à majorité américains au niveau des périodiques et des livres de poche et à majorité français au niveau des librairies.

Dans le domaine du disque, absentéisme complet là aussi, mais au moins, les statistiques existantes sont publiées.

Dans le domaine des bandes dessinées, absentéisme complet. « Peanuts » peut nous coloniser à sa guise !

La télévision n'entrait pas dans le territoire du Tribunal de la culture puisque le Ministère des Affaires culturelles seul était l'objet de ses travaux, mais le témoignage rendu par l'Union des Artistes nous force à mentionner l'absence totale du MAC des débats qui ont porté sur l'établissement par le Conseil canadien de la radio-télé du pourcentage des émissions

produites au Canada dans l'ensemble de la programmation des chaînes de télévision.

L'Union des artistes déplore que les émissions américaines doublées au Canada ainsi que les parties de football américain commentées par un Canadien soient considérées comme des émissions canadiennes par le CRTC et il déplore surtout que le MAC n'ait jamais appuyé les efforts de ceux qui protestent contre un tel état de choses. « Le MAC n'a peut-être pas les moyens d'affirmer sa politique de souveraineté culturelle, mais peut-être pourrait-il chercher à le faire auprès des organismes qui apparemment, les ont, ces moyens, tels l'Office national du Film, le CRTC, Radio-Canada, etc. »

On voit donc que la souveraineté culturelle est restée presque totalement un vain mot. On sait aussi que pendant ce temps, le gouvernement fédéral lui, en a une politique de souveraineté culturelle. C'est lui qui a un Office national du film qui forme des cinéastes et qui produit des films. C'est lui qui a une Société de développement de l'industrie cinématographique qui finance la production de films. C'est lui qui a un Conseil des Arts éclairé qui finance des maisons d'éditions, des périodiques et qui achète des livres de tous les éditeurs au pays.

C'est lui qui établit à Paris « Livres Canada » pour diffuser les livres québécois en Europe.

C'est lui qui, par la Commission de la radio-télévision canadienne (CRTC) établit des contingentements sur les produits étrangers qui sont diffusés sur les ondes canadiennes.

La souveraineté culturelle, pour l'instant, c'est Ottawa qui la fait. Au Québec, sauf dans le cas de la guerre de la télévision par câble, répétons-le, il n'y a pas de politique de souveraineté culturelle. Pourquoi? La deuxième partie du rapport du Tribunal de la Culture soumet des hypothèses à cet égard.

LA PLOMBERIE

Si l'on admettait qu'une intervention de l'Etat québécois à l'encontre de l'envahissement culturel par des produits étrangers ne pourrait procéder que de politiques complexes, coûteuses et à long terme, on ne peut nier qu'il reste des domaines

de création et d'animation culturelles pures où une intervention de l'état ne risquerait pas de mettre en danger l'édifice économique du capitalisme occidental et que par conséquent, le MAC pourrait s'y aventurer sans risques.

Par exemple, les arts plastiques, les centres culturels, les bibliothèques publiques, les monuments historiques, le théâtre, le ballet, la musique et l'opéra, l'artisanat sont des domaines où le ministère ne se butant pas à de gros intérêts économiques, pourrait donner toute sa mesure. Ici commence le chapitre consacré au fonctionnement ou à la plomberie du ministère. Qu'en est-il ? Pour les besoins de la clarté, nous avons numéroté les divers témoignages présentés au Tribunal de la culture ou au GRESC. Ils sont commentés en conclusion.

1. — L'Association culturelle de la région de l'Outaouais (ACRO) demande en juin 1974 une subvention au MAC de \$3,000 pour programmer des spectacles et en faire la publicité pour l'année 1974. En septembre, le MAC déclare à l'ACRO qu'il ne dispose que de \$1,200 à cette fin. En octobre, le MAC confirme que la subvention de \$1,200 est accordée. En novembre, la subvention n'arrive pas. Comme la saison de spectacles doit être faite et puisque l'argent est promis, il arrivera un jour, l'ACRO décide de commencer à le dépenser quand même et c'est un des permanents de l'ACRO qui emprunte lui-même, personnellement la somme promise par le MAC pour assurer le bon déroulement du programme de spectacles. Et la subvention n'est parvenue à l'ACRO qu'en mai 1975...

2. — Media-gravures et multiples a obtenu pendant quelques années toujours le même \$5,000 pour assurer « la vente et la diffusion de la gravure » au Québec. Ces subventions avaient deux caractéristiques : elles parvenaient toujours aux bénéficiaires huit ou neuf mois après la demande. D'année en année, Media n'avait aucune assurance de l'obtenir. De plus, le MAC ne voulait financer que l'aspect vente et diffu-

sion au moyen d'expositions itinérantes et refusait toute subvention pour l'aspect « multiples » du groupe Media. Pour tout ce qui n'était pas vente, diffusion, expositions itinérantes et gravure pure, le MAC « conseillait fortement de s'en remettre au Conseil des Arts du Canada », qui d'ailleurs accordait l'an dernier \$23,000 à Media pour le fonctionnement de sa galerie.

3. — La Corporation des artisans créateurs de l'est du Québec (CACEQ) ayant été reconnue comme institution représentative par le MAC, dans le cadre des grands projets fédéral-provincial de développement des métiers d'arts dans l'Est du Québec, elle obtenait le 20 janvier 1975 une subvention de \$171,700.

Or dans les règlements du MAC, la clause 10 est formelle : toute somme d'argent non dépensée avant la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire, le 31 mars de chaque année, doit être remboursée au MAC par les organismes bénéficiaires.

La CACEQ présume donc que le MAC va se hâter de verser la somme. Le mois de janvier passe. La CACEQ écrit plusieurs fois au MAC pour obtenir sa subvention avant la date fatidique. Puis février passe. Les télégrammes suivent les lettres. Puis mars arrive. Les coups de téléphone s'ajoutent aux télégrammes et aux lettres. Mais toujours, les personnes responsables sont « en réunion », « absentes », ou « occupées ».

Le 20 mars, la CACEQ n'en peut plus. Elle avertit la presse qu'elle monte de Rimouski à Québec chercher son chèque et menace même d'occuper les lieux si ça n'aboutit pas. Le 21 mars, la délégation de la CACEQ arrive au ministère. Des journalistes sont là, ainsi qu'un membre du GRESC.

Mais tenez-vous bien : un porte-parole du MAC dit alors à la CACEQ que le chèque a été posté le matin même. Or, nous sommes en pleine période de conflit postal. Quand le chèque arrivera-t-il à Rimouski se demandent les gens de la CACEQ ? De plus, la fameuse clause 10 des règlements du MAC s'appliquera-t-elle ?

4. — L'Association des graveurs du Québec présente traditionnellement une exposition-vente de gravures au Salon des Métiers d'Art du Québec. L'AGQ obtient pendant quelques années une subvention du MAC à cette fin. Cette subvention n'a jamais été promise formellement, mais elle est versée traditionnellement pendant trois ans. Pour le Salon des Métiers d'Art 1974, l'AGQ a fait sa demande au MAC et confiante d'obtenir la subvention, loue un grand espace au SMAQ, tient son exposition-vente et apprend quelque temps avant l'ouverture du Salon que la subvention n'est pas accordée cette année. Il est trop tard pour reculer, l'AGQ tient quand même son exposition-vente et pour la première fois, doit accuser un déficit équivalent au coût de location du kiosque, ce qui force les graveurs à renoncer à une partie de leurs droits sur les ventes de leurs oeuvres. Le MAC dit à l'AGQ que dorénavant, l'AGQ doit se rentabiliser elle-même. Les critères ont tout simplement été changés, sans consultation avec les parties.

5. — Les professeurs du Conservatoire de musique du Québec à Montréal peuvent être membres d'un orchestre. Traditionnellement, il y a eu une entente avec les autorités du ministère pour que les horaires de cours soient agencés avec les horaires de répétitions des orchestres. L'an dernier, le ministère a refusé d'agencer les horaires des cours avec les horaires de répétitions des professeurs, causant par là des ennuis aux orchestres et aux musiciens-professeurs, forçant même certains d'entre eux à quitter soit leur emploi de musicien, soit leur emploi de professeur.

6. — Le contrat de Louis Forest, chargé de projet par le MAC auprès de la Corporation des artisans créateurs de l'est du Québec vient à échéance le 1er avril 1974. Il se passe 24 jours avant que le contrat ne soit renouvelé, au lieu de l'être avant échéance de manière à assurer qu'il n'y ait aucune rupture dans le lien entre le MAC et la CACEQ.

7. — La subvention de \$133,000 à la Corporation des artisans créateurs de l'est du Québec pour l'année 1974 ne fut

versée que le 31 août 1974, soit au huitième mois de l'année, causant par là des retards dans les comptes à payer, les approvisionnements, les salaires et tout ce qui touche le fonctionnement de la trésorerie.

8. — Le Centre d'Art de Sherbrooke formule une demande d'aide au MAC en septembre 1974. Ensuite, c'est le vide total dans les communications. Le Centre d'Art ne peut savoir qui s'occupe du dossier, ni s'il y a du nouveau, ni si ses chances sont bonnes. En février 1975, soit cinq mois plus tard, le premier ministre Robert Bourassa est de passage à Sherbrooke. Des porte-parole du Centre d'art profitent de sa présence pour lui parler de la subvention et c'est alors qu'ils l'obtiennent. « Nous sommes des « tetteux de subvention » professionnels et la majeure partie de nos énergies y passe », déclare au Tribunal, à titre personnel, le directeur artistique du Centre, M. André Vigeant.

9. — L'Association des sculpteurs du Québec a été fondée en décembre 1962. Elle a pu fonctionner, se développer, défendre les intérêts des sculpteurs de manière efficace pendant dix ans, tant et aussi longtemps qu'elle a reçu des subventions du MAC. D'année en année, l'ASQ n'était jamais assurée de recevoir sa subvention, et elle ignorait quel en serait le montant.

En 1973-74, suite à une demande du MAC d'axer les demandes de subvention sur des projets à plus long terme en vue de la rentabilité des organismes semblables, l'ASQ présentait un vaste projet de \$363,000. Fin décembre 1973, l'ASQ obtenait une somme de \$12,000 présentée verbalement comme une « première tranche ». Les années précédentes, l'ASQ avait obtenu \$20,000 environ. Elle a présumé que la deuxième tranche serait de \$8,000 et a procédé à des dépenses en conséquence, en continuant de payer loyer et salaires aux permanents.

Mais la « deuxième tranche » n'est jamais arrivée. Des rencontres avec des porte-parole du MAC ont eu lieu. Le MAC a exigé un rapport sur l'usage fait de la « première tranche », ce qui n'avait jamais été fait dans le passé. Et le

MAC dit qu'il n'a jamais été question de \$8,000, mais de \$6,000, malgré des assurances verbales faites devant plusieurs témoins.

De plus, le MAC ne parlait plus un peu plus tard de deuxième tranche, mais d'une somme de \$6,000 disponible pour financer des « pré-projets ». Primo, donc, le MAC ne tenait plus ses promesses verbales. Secundo, il avait changé les règles du jeu sans consultation. L'ASQ prépara quand même deux pré-projets, l'un sur l'établissement d'un centre de documentation et l'autre sur un projet de loi régissant le métier de sculpteur au Québec. Pour ces deux pré-projets, l'ASQ obtint deux subventions de \$3,000 versées par contrat et résiliables et remboursables en tout temps, si l'une ou l'autre des clauses du contrat n'est pas respectée. Là, c'est la méfiance qui s'installe. A ce moment, le MAC a versé les \$6,000 en les présentant comme étant le solde de la subvention de l'année en cours...

Résultat : aujourd'hui, l'ASQ est à peu près moribonde. Elle n'a aucun moyen de rejoindre ses 107 membres, ni de percevoir des cotisations, ni en un mot, d'être une association artistique dynamique, vivante et qui facilite la création des sculpteurs du Québec au moyen d'expositions, de contacts internationaux et nationaux systématiques et de diffusion des oeuvres.

10. — L'Association des sculpteurs du Québec a vécu à l'été 1974 des incidents qu'il est important de résumer.

Le 12 juillet, des Américains s'adressent au MAC pour le prévenir de la tenue d'une exposition internationale de sculptures à Waumbeck Village au New Hampshire. Le MAC détourne l'appel des Américains vers l'ASQ. L'offre de Waumbeck Village est intéressante : une exposition de sculptures du 26 juillet au 18 août. Le MAC, sur demande de l'ASQ, manifeste son accord pour une subvention de \$5,000 « au maximum » pour la participation du Québec à l'exposition. L'ASQ se met en marche, loue des grues, des camions, contacte des assureurs en disant toujours : c'est le MAC qui paie.

Avant le 26 juillet, le MAC fait parvenir ses formules à l'ASQ. Le \$5,000 est un maximum. Et cette somme doit être

dépensée en vertu de critères extrêmement rigides : tant pour le transport, tant pour les assurances, tant pour les frais de déplacement, tant pour les frais d'hôtel, tant pour les frais de représentation, etc. Aucune infraction à ces maxima ne sera tolérée. Les sculpteurs voient s'abattre sur eux les mêmes normes que s'ils étaient des fonctionnaires en mission !

Le 28 août, les sculpteurs québécois reviennent au Québec et contactent le MAC en septembre pour que l'argent promis soit versé, d'autant plus que les factures deviendront en souffrance à la fin octobre.

Le 15 septembre, le MAC dit à l'ASQ : le chèque est dans l'ordinateur.

Début octobre, le MAC dit à l'ASQ : on a retiré le chèque de l'ordinateur parce qu'il y a une erreur : « Dix-sept dollars ont été dépensés en trop sur l'un des postes ». L'ASQ réplique : oui, mais on a dépensé \$200 de moins que prescrit au poste des assurances. Imputez le \$17 en trop au poste où il y a \$200 en moins et qu'on en parle plus ». « D'accord, très bonne suggestion », réplique le MAC.

Et le chèque est remis dans l'ordinateur, selon le MAC.

Une fois par semaine en novembre, décembre, janvier, février, mars et avril, le porte-parole de l'ASQ téléphone au MAC pour demander si le chèque est prêt. On répond toujours qu'il est dans l'ordinateur, qu'il y a 28,000 fonctionnaires à payer, et des centaines de milliers de chèques à tirer chaque année et qu'il faut des délais.

Début mai, Jean Ferron du MAC dit à l'ASQ : on l'a retrouvé, il est sur mon bureau. On vous l'envoie. Toutefois, il ne faut pas que ce chèque serve à payer les dettes passées de l'ASQ.

Il est évident depuis le début que ce chèque-là ne servira à payer que les dépenses de l'Expo de Waumbeck, répond l'ASQ.

Jean Ferron dit que si telle est la situation, il peut envoyer le chèque à son collègue André Marchand du MAC pour qu'il autorise l'expédition du chèque.

Le lendemain, l'ASQ téléphone à André Marchand pour savoir si le chèque a été posté. André Marchand dit : « Non,

parce que le chèque ne doit pas servir à payer les dettes passées de l'ASQ ». « Mais toute cette question a été réglée avec Jean Ferron hier, dit l'ASQ ». « Ah, oui ? Alors si tel est le cas, je retourne le chèque à Jean Ferron pour qu'il vous l'envoie ».

Le lendemain, et pour les trois jours qui suivent, Jean Ferron dit qu'il n'a pas le chèque et André Marchand dit qu'il l'a envoyé à Jean Ferron. Le chèque semble égaré.

Enfin, Ferron ou Marchand apprend un jour à l'ASQ que le chèque est retrouvé et qu'il l'envoie à signer de façon définitive. Dix jours passent, A ce moment, le MAC dit à l'ASQ sans rire : « un délai de dix jours, c'est normal, à cause de l'ordinateur ». L'ASQ attend huit autres jours. Et le chèque arrive enfin directement à la Caisse populaire de l'ASQ. Assez curieusement, il se chiffre par \$4,860, alors que l'ASQ n'avait demandé que \$4,800.

Le chèque a donc mis du 15 septembre au 18 mai, soit exactement 245 jours pour entrer dans l'ordinateur et en sortir. A moins qu'il n'ait pas été dans l'ordinateur le 15 septembre, ainsi que l'affirmait le MAC.

De plus, le talon du chèque porte la mention : « Remis à Jean Ferron le 12 février ». Ce n'est qu'au début mai, donc deux mois et demi plus tard que Jean Ferron a dit avoir retrouvé le chèque.

11. — Le service d'animation de la bibliothèque nationale du Québec dispose d'un budget de \$12,000 en 1968. Cette année-là, le Service organise plusieurs manifestations dont la plus célèbre fut La semaine de poésie, qui donna ensuite naissance à La Nuit de poésie, dont Jean-Claude Labrecque fit un film où l'on retrouve à peu près tout ce que le Québec compte de créateurs. L'année suivante, le budget du service tombe à \$9,000. L'année suivante, deuxième coupure, le budget passe à \$6,000 par année. Et enfin, la quatrième année, le budget est annulé.

Dans le même temps, le MAC présente au Québec l'Exposition Racine, qui coûte \$25,000 environ et au Musée de Québec, une exposition de vases grecs qui lui coûte \$30,000.

12. — Il y a quelques années, la bibliothèque nationale était à Montréal, le lieu où la plupart des lancements avaient lieu, ainsi que des rencontres telles l'Opération Déclat, la Semaine de la poésie, etc.

Aujourd'hui, pour organiser un lancement à la BN, il faut présenter une demande par écrit au ministère des Affaires culturelles, faire un bref résumé de l'oeuvre qui est lancée et attendre la réponse du ministère. Quand l'accord est donné, il faut signer un contrat en bonne et due forme par lequel l'éditeur s'engage à prendre une assurance tous risques qui lui coûte \$100 par jour. De plus, l'éditeur doit obtenir un permis de la Régie des Alcools pour lequel il doit d'abord aller faire sa demande, et le lendemain, aller chercher son permis. Ce mode de fonctionnement exige des dépenses d'argent et d'énergie plus grandes que pour tenir un lancement n'importe où ailleurs à Montréal. Avec le résultat qu'il n'y a plus de lancement à la BN, sauf exceptions et qu'ainsi, la culture a quitté les Affaires culturelles et ses lieux. La bureaucratisation du MAC veut forcer la bureaucratisation des créateurs et artisans culturels. Comme ces deux réalités sont contraires, le MAC est déserté par les créateurs.

13. — Il est important qu'il y ait au Québec un réseau de librairies complètes et bien garnies. A cette fin, d'ailleurs, le MAC émet des accréditations qui ont forcé les librairies à mieux s'équiper et à offrir un stock de livres plus complet qu'auparavant. Mais là où le bât blesse, c'est que le MAC au lieu d'aider directement les librairies, parce que les normes exigées impliquaient des dépenses en immobilisation, a forcé les bibliothèques publiques à acheter directement des libraires accrédités. Le résultat tient en un mot : avec le même budget, les bibliothèques publiques achètent moins de livres qu'auparavant. Le témoignage de M. Philippe Sauvageau, bibliothécaire professionnel, à cet égard est éloquent : Les bibliothèques publiques achètent de moins en moins de livres. De plus, alors qu'en 1969, le prix moyen payé par les librairies pour un livre se chiffrait par \$1.25, il se situe aujourd'hui aux environs de \$5 l'exemplaire. La loi du MAC a provoqué la nais-

sance d'intermédiaires coûteux. D'un côté le ministère de l'Agriculture veut enrayer la multiplication des intermédiaires spéculateurs dans le domaine des produits agricoles. De l'autre, la MAC crée des intermédiaires dans le domaine du livre. Il y a d'abord les libraires et depuis peu, les distributeurs exclusifs, qui fixent eux-mêmes les prix. Les bibliothèques publiques obtenaient dans le passé de 25% à 45% plus de livres pour le même montant d'argent. Si l'on veut mesurer d'une part les effets de la loi d'achats obligatoires en librairies pour les bibliothèques et d'autre part, le peu d'importance que le gouvernement du Québec attache à la culture et au livre, il suffit de regarder le tableau comparatif des bibliothèques publiques au Québec et en Ontario qui apparaît ci-contre. (Tableau I).

14. — Tableau : Bibliothèques publiques au Québec et en Ontario :

	Québec 1973	Ontario 1973
Population	6,154,685	7,644,504
Population desservie	3,673,176	7,361,149
Proportion desservie	59%	96%
Nombre de bibliothèques	110	779
Nombre de livres	4,737,391	15,412,524
Nombre de prêts	10,925,813	48,863,550
Recettes totales	\$ 8,759,012.	\$ 61,306,012.
Recettes par tête	\$ 2.38	\$ 8.01
Contribution municipale	\$ 6,026,931.	\$ 42,241,364.
Subventions provinciales	\$ 2,205,500.	\$ 13,619,345.
Recettes diverses	\$ 526,581.	\$ 5,445,303.
Dépenses pour volumes	\$ 1,431,828.	\$ 8,815,877.
Dépenses pour salaires	\$ 4,992,279.	\$ 33,196,209.
Dépenses diverses	\$ 2,334,905.	\$ 19,293,926.
Nombre de disques	?	230,234
Nombre de microfilms	?	145,622
Nombre de films	?	41,616
Films fixes, diapositives	?	70,658
Subvention provinciale par tête	\$ 0.60	\$ 1.78

15. — En décembre 1973, le MAC lance la marque de commerce « °e » qui doit identifier les produits artisanaux de qualité « approuvé Québec ». Le lancement est fait à grands frais. Toutefois, l'infrastructure à mettre sur pied conjointement avec la Corporation des artisans créateurs de l'est du Québec pour établir des normes de qualité, identifier les artisans et produits « approuvé Québec », diffuser lesdits produits dans l'est du Québec, dans le Québec et ailleurs, n'existe pas encore. Résultat, comme le dit le mémoire de la CACEQ : « le MAC fit une campagne de promotion pour un produit inexistant ».

16. — Le 18 avril 1974, le MAC convoque la CACEQ pour faire le point sur la poursuite de l'entente existant entre eux pour poursuivre le projet de « Développement de l'artisanat ». Le lendemain, un communiqué annonce la fin de l'entente et c'est par la voie des journaux que la CACEQ l'apprend. Décision rapide, annoncée brutalement.

Mais le 17 avril, soit la veille de la réunion de mise au point, le MAC annonçait déjà dans une lettre confidentielle qui est parvenue à la CACEQ, que la décision au sujet de la CACEQ était prise...

17. — On a vu plus haut que des changements subits de normes ou critères sans consultation ont causé un déficit à l'Association des graveurs du Québec.

Pendant quelques années, il y eut aux Affaires culturelles du Québec un programme d'achats de livres aux éditeurs ; un programme d'achats de livres aux auteurs ; des prix scientifiques et littéraires ; un programme de diffusion du livre québécois en France.

Progressivement, ces programmes ont été abandonnés. Fait à noter, tous le furent sans consultation et sans préavis. Le gouvernement du Québec n'achète plus de livres québécois. C'est le Conseil des Arts du Canada qui a pris la relève. Le gouvernement québécois n'achète plus de livres à ses auteurs. Il se contente d'accorder des bourses de création. Les prix littéraires et scientifiques du Québec ont été remplacés par un seul grand prix dans chaque catégorie pour

couronner un chercheur et un écrivain chaque année. En fait, c'est environ \$15,000 de moins par année qui est consacré à la culture et aux sciences. La littérature québécoise disposait à Paris d'une librairie et d'un centre de diffusion : la librairie l'Ecole. Sans pré-avis, ce programme a été aussi abandonné. Là encore, le gouvernement fédéral a pris la relève avec Livres Canada. Quant aux prix littéraires, le Conseil des Arts a aussi assuré la succession, provoquant les déchirements annuels que l'on sait pour les créateurs québécois partagés entre leurs options politiques et leur souci d'améliorer leur situation financière.

18. — Le cas de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, qui est venue à deux doigts de la disparition l'hiver dernier, est exemplaire et n'est pas unique dans le milieu des compagnies de théâtre. La programmation des spectacles de la NCT doit se faire assez tôt dans l'année précédant la saison théâtrale. Comme la subvention gouvernementale est essentielle à la poursuite de son travail, la NCT fait une demande de subvention annuellement au MAC. Quand la réponse du MAC arrive, il est toujours très tard et quand la subvention est inférieure aux demandes de la NCT, il est trop tard et le NCT ne peut plus reculer et se retrouve régulièrement à la fin de l'année avec un déficit.

Le 17 décembre 1974, la situation a empiré à un tel point que la direction de la NCT annonce à la presse sa disparition prochaine, à la fin de l'année financière en cours, soit le 31 mai 1975. En même temps, le personnel de la NCT renonce à son salaire jusqu'à cette date, soit un montant de \$18,000 pour éviter un déficit.

Pourquoi la situation s'est-elle à ce point dégradée ? Le témoignage de M. Gilles Pelletier, directeur artistique de la NCT, est formel : parce que les subventions sont gelées malgré les hausses considérables de coût qui ont frappé ce secteur comme tous les autres. Et aussi parce que depuis la disparition au MAC du Service du Théâtre, les contacts entre troupes et le ministère sont devenus de plus en plus difficiles.

Ce n'est qu'après ce cri d'agonie que le MAC accepte enfin de renouer contact avec la NCT et qu'ils étudient ensemble un plan triennal qui assurerait une certaine sécurité à la NCT.

19. — Les centres culturels du Québec furent parachutés sur tout le territoire québécois par le gouvernement fédéral pour marquer les Fêtes du Centenaire de la Confédération en 1967. Ils le furent à la va-comme-je-te-pousse, sans planification, la plupart du temps éloignés des concentrations humaines des villes et villages, sans tenir compte des besoins culturels des divers milieux où ils furent implantés et la plupart du temps aussi sans même respecter les exigences techniques minimales des salles de théâtre ou des ateliers d'art.

« Poignées avec », comme on dit, les municipalités firent contre mauvaise fortune bon cœur et les reprirent à leur compte pour les rendre dans certains cas, des lieux où quand même, des politiques culturelles furent appliquées.

Or quelle fut l'attitude du MAC à l'égard de ces centres ? D'après quatre témoignages recueillis, soit ceux de MM. André Vigeant du Centre culturel de Sherbrooke, celui de M. Philippe Sauvageau, ex-président de la Fédération des Centres culturels, celui de Mlle Louise Myette, du Centre culturel de Vaudreuil, et celui de M. François Ste-Marie, du Centre culturel de Longueuil, la politique du MAC peut être caractérisée par le mot « incohérence ». Au moment même d'ailleurs où le GRESC rencontrait des directeurs de Centres culturels, la Fédération des centres culturels agonisait et vendait ses meubles, parce que le MAC ne la subventionnait plus.

De plus, d'année en année, l'attitude du MAC à l'égard des centres culturels était imprévisible. Les subventions n'étaient pas statutaires, ni indexées. Les permanents des Centres culturels étaient d'une part dans l'incertitude quant à l'avenir de certains de leurs programmes, et dans certains cas, quant à leur propre avenir et dans tous les cas, quant à l'aide du Ministère des affaires culturelles et d'autre part, ils devaient consacrer beaucoup de leurs énergies à batailler pour obtenir leur subvention annuelle, au lieu de travailler à éla-

borer des programmes culturels pour une population qui en est déjà fort mal pourvue.

Là comme ailleurs, le discontinu et le discrétionnaire sont rois. Avec le résultat que les piétinements sont inévitables, ainsi que l'abandon des projets à long terme, et les nécessaires dépenses inutiles des constants départs à zéro.

M. Philippe Sauvageau va plus loin encore. Il fait l'hypothèse qu'il s'agit là d'une politique systématique du MAC pour mieux exercer un contrôle étroit sur les milieux, institutions et travailleurs culturels. Le MAC a mis sur pied des « tables de concertation régionales » où tous les porte-parole d'institutions et groupes culturels reconnus par le ministère siègent et font des recommandations. Pour M. Sauvageau, ces « tables » ont pour but d'identifier les mécontents et les contestataires pour les censurer en coupant ou en abolissant les subventions. Fondée ou non en fait, l'hypothèse est intéressante parce qu'elle montre la méfiance presque viscérale qui s'est installée entre le MAC et les travailleurs culturels.

CONCLUSION

Au Québec, il s'en donne des bourses. Il s'en distribue des subventions : environ \$200 millions au total, depuis que le MAC existe.

Mais, à cause des retards, des lenteurs et de ce que certains témoins ont appelé le harcèlement du ministère ; parce que les subventions sont distribuées à l'improviste et sans suite ; parce que les critères d'obtention de subventions ont été modifiés sans consultation et sans prévenir les principaux intéressés ; parce que des politiques ont été abandonnées ou modifiées du jour au lendemain sans prévenir personne et sans consultation ; parce que des organismes culturels et des travailleurs culturels ainsi que des créateurs ont subi la mauvaise foi du MAC ; parce que des programmes excellents sont disparus sans laisser de traces et sans être remplacés par des équivalences, les sentiments que les créateurs et travailleurs culturels expriment à l'égard du MAC ne sont pas très affectueux.

Des centres culturels sont en difficulté. Des associations d'artistes sont mortes ou moribondes. Des travailleurs culturels expérimentés ont quitté, complètement dégoûtés, le milieu où ils croyaient faire leur vie, au service de la diffusion ou de l'enseignement des arts. Les éternels recommencements nés du discontinu des politiques du MAC ont débouché sur la méfiance, la haine, la résignation ou la schizophrénie des créateurs et des travailleurs culturels.

Après 12 ans d'existence, le MAC est responsable d'un véritable gâchis institutionnalisé. Ou alors, il crée des liens de maître à esclave avec certains bénéficiaires de subventions. Dans l'immense majorité des cas, les relations sont mauvaises.

Tout cela crée-t-il un climat propice à la création ? La question est posée au nouveau ministre des affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier.